

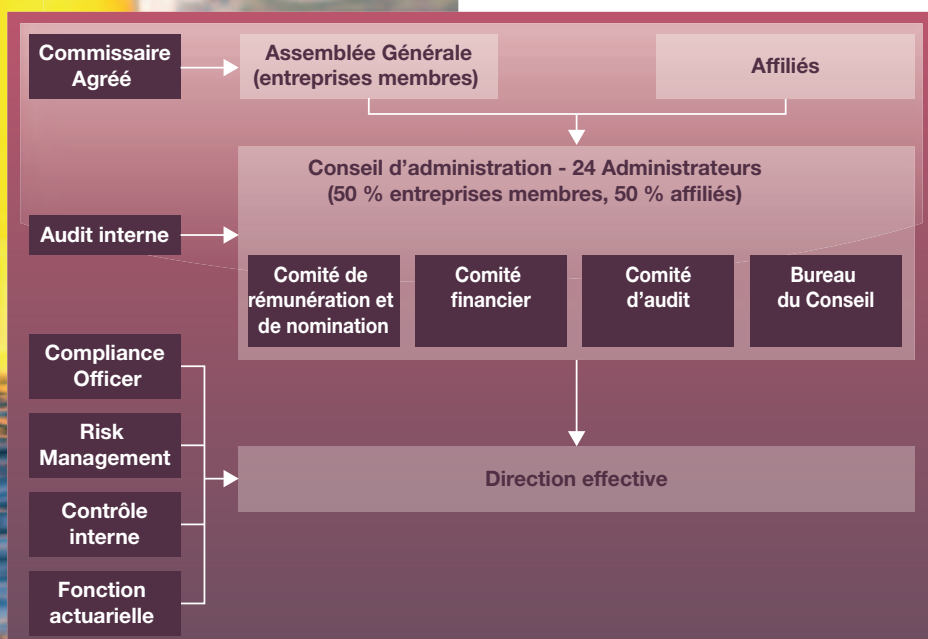
Gouvernance d'entreprise

Gestion paritaire

Integrale n'est pas une compagnie d'assurance classique. C'est une « Caisse commune d'assurance » créée par différentes entreprises dans le respect de principes majeurs :

- une gestion paritaire par les employeurs et les affiliés;
- une politique d'investissements orientée vers le long terme et la sécurité;
- un contrôle des dépenses et une redistribution totale des bénéfices aux affiliés.

La gouvernance d'Integrale est donc faite d'équilibre, de transparence et d'équité, à l'image de ses valeurs. Ses organes de pilotage partagent une philosophie de gestion où les attributions sont claires et précises.



Le Conseil d'administration

L'administration de la Caisse commune est confiée à un conseil composé, en nombre égal, de représentants des entreprises membres et de représentants des affiliés.

Les entreprises membres ou leurs délégués, réunis en Assemblée Générale, désignent les administrateurs qui les représentent. Les administrateurs désignés par les affiliés sont nommés par voie d'élection conformément à l'arrêté royal du 14 avril 1971.

Chaque groupe d'administrateurs choisit son Président. Les deux Présidents élus exercent alors alternativement la fonction pendant une année.

Le Conseil d'administration est assisté par les membres de la Direction effective.

Administrateurs représentant les employeurs	Administrateurs représentant les affiliés
Alain De Longueville Président	Victor Fabry Président en exercice
Marc Beyens	Fausto Casagrande
Etienne De Loose	Nicolas Castiglione
Arnoud de Pret*	Johan Delesie
Philippe Delaunois*	Sylvianne Portugaels*
Eduard Lambrechts	Francis Frédéric
Francis Lefèvre	Pierre Kempeneers
Pierre Meyers	Sabine Moonen
Marc Moles le Bailly	Georges Sels
Fritz Potemans	Thai Binh Nguyen
Robert Verleysen	Erik Van Den Heede
Alfons Verplaetse*	François Vanderschelde

* Administrateurs indépendants

Le pourcentage des présences aux réunions du Conseil d'administration est de 74 %.

Le Conseil d'administration définit la stratégie générale, approuve la politique technique et exerce une surveillance sur la gestion et l'état des affaires. Conformément aux statuts de la Caisse commune, il s'est entouré de quatre comités spécialisés : un Bureau du Conseil, un Comité d'audit, un Comité financier et un Comité de rémunération et de nomination.



Victor Fabry • Alain De Longueville
Présidents du Conseil d'administration



Le Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil poursuit l'exécution de la stratégie et en détaille les orientations. Il prépare les délibérations du Conseil d'administration.



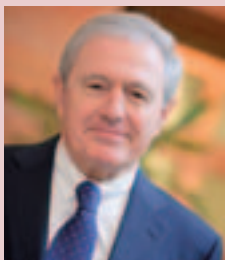
Victor Fabry
Président du Bureau du Conseil

Bureau du Conseil	Présence aux réunions 2011
Victor Fabry Président en exercice	8/8
Alain De Longueville Président	8/8
Etienne De Loose	8/8
Pierre Meyers	8/8
Sabine Moonen* (En fonction à partir du 17/06/2011)	4/5
Georges Sels	8/8
François Vanderschelde* (En fonction jusqu'au 17/06/2011)	3/3

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit supervise les reportings financiers, leur intégrité et l'affectation des ressources. Il vérifie l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et des fonctions de contrôle. Il suit les activités de l'audit interne et approuve le plan d'audit.

Le Comité d'audit supervise le contrôle légal des comptes annuels. Il formule des recommandations au Conseil d'administration au sujet de la nomination, la reconduction, la rémunération et l'indépendance du Commissaire agréé.



Pierre Meyers
Président du Comité d'audit

Comité d'audit	Présence aux réunions 2011
Pierre Meyers, Président	5/5
Johan Delesie	5/5
Arnoud de Pret	5/5
Pierre Kempeneers	5/5
Francis Lefèvre	5/5
Thai Binh Nguyen	5/5

Le Comité financier

Le Comité financier propose les allocations stratégiques des actifs, en estime le risque global et en fait rapport au Conseil d'administration. Il se fait assister par des experts indépendants.



Arnoud De Pret
Président du Comité financier

Comité financier	Présence aux réunions 2011
Arnoud de Pret, Président	3/3
Alain De Longueville	2/3
Victor Fabry	3/3
Pierre Kempeneers	3/3
Eduard Lambrechts	3/3
Pierre Meyers	3/3
Marc Moles le Bailly	2/3
Sabine Moonen	2/3
Thai Binh Nguyen	3/3
Francis Vanderschelde	3/3

Les experts externes indépendants

Hervé Coppens d'Eeckenbrugge

Etienne de Callataÿ

Philip Neyt

Peter Vanden Houte

Le Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination, assisté par le Président de la Direction effective, formule des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction effective. Il arrête les rémunérations des membres de la Direction effective et des membres des comités spécialisés, approuve l'enveloppe globale des rémunérations et la politique sociale et veille à la bonne application des règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures.



Philippe Delaunois
Président du Comité de rémunération et de nomination

Comité de rémunération et de nomination	Présence aux réunions 2011
Philippe Delaunois, Président	3/3
Pierre Meyers	3/3
Sylvianne Portugaels	3/3
Georges Sels	3/3

La fonction actuarielle

Cette fonction est exercée par un actuaire agréé externe qui fait rapport sur les tarifs, la répartition bénéficiaire, la réassurance, le montant des provisions mathématiques et les modèles internes.

Cette mission a été confiée à Monsieur Gérard Vandenbosch de PwC.



Frédéric Struyf
Business Development
Director



Patrice Beaupain
Directeur financier et des
ressources humaines



Diego Aquilina
Directeur général,
Président de la Direction
effective



Philippe Delfosse
Directeur général adjoint,
Actuaire



Luc Gaspard
Directeur juridique et fiscal

L'Audit interne

L'audit interne est un organe de pilotage qui rend compte au Comité d'audit en matière de maîtrise des activités d'Integrale. Il effectue des missions de contrôle au sein des différentes activités afin de s'assurer que les processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne sont mis en place de manière adéquate. Il fait, le cas échéant, des propositions pour améliorer l'efficacité de ces processus.

Audit interne

Jacques Vanhees

Katty Tosi

Le Commissaire agréé

A l'instar des autres compagnies d'assurances, Integrale est soumise à la législation relative au secteur des assurances. La Banque Nationale de Belgique (BNB), en tant qu'organe de tutelle, exerce son contrôle sur les activités de la Caisse commune. Cette même législation impose la désignation d'un commissaire agréé qui, outre sa mission générale de commissaire, fait régulièrement rapport au Comité d'audit et à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sur la situation financière et la gestion de l'entreprise.

Le Commissaire agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) est PwC, Reviseur d'entreprises SCCRL, représenté par Isabelle Rasmont, Réviseur d'entreprises.

La Direction effective

La Direction effective, présidée par le Directeur général, est chargée de la gestion journalière d'Integrale et de l'exécution des décisions du Conseil en toutes matières, en dehors de toute ingérence externe, et en toute objectivité. Chaque membre de la Direction effective est responsable d'attributions spécifiques mais tous exercent une responsabilité collective.

La Direction effective participe au Conseil d'administration, exerce un droit d'initiative sur la stratégie générale et la politique technique et lui fait rapport.

Accédez à
plus d'information via



<http://www.integrale2011.be/fr/gouvernance>



Une vision durable de la pension complémentaire

La raison d'être d'Integrale est de proposer des produits d'assurance complémentaire (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} piliers). Greffés à la pension légale, ceux-ci procurent à leurs bénéficiaires la meilleure pension possible à long terme. Sa vision durable de la pension complémentaire est soutenue par des valeurs d'entreprise partagées, par des stratégies et des comportements adaptés.

Des valeurs partagées

- **Transparence**: communication récurrente, effort de simplification des explications techniques et mode de gestion paritaire à livre ouvert
- **Equilibre** : mélange de prudence, de maîtrise et de décisions avec pour objectif la stabilité
- **Equité** : diversité des clients, mais traitement solidaire et équitable

Des stratégies fiables

- Prise en charge équitable de tous les clients
- Pratiques de bonne gouvernance
- Stricte limitation des frais généraux pour optimiser le rendement accordé aux affiliés
- Placements respectueux de critères sociaux, éthiques et environnementaux

Des comportements adaptés

- Réduction de la production de papier
- Réduction de la consommation d'énergie
- Développement continu des compétences du personnel
- Respect de tous les intervenants